

RÉSUMÉ - Description de projet  
En vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*



PROJET DE REMPLACEMENT DU BARRAGE-PONT  
TEMISCAMINGUE DU QUÉBEC



Projet SPAC no : R.073116  
Projet TT no : 32760TT (60ET)



Services publics et  
Approvisionnement Canada

Public Services and  
Procurement Canada

rev 1b - Mai 2018

# RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX

## 1. CONTEXTE DU PROJET.

---

Le projet de remplacement du barrage-pont Témiscamingue du Québec, est situé sur la rivière des Outaouais à la frontière du Québec et de l'Ontario à la hauteur de la ville de Témiscaming le long de la route 101 au Québec devenant la route 63 en Ontario.

Le projet consiste à la reconstruction d'une nouvelle structure approximativement 25 mètres en aval du barrage-pont existant et à la démolition des installations existantes. Le nouveau barrage-pont possédera les mêmes caractéristiques que la structure en place actuellement.

**Nom du projet :** Remplacement du barrage-pont Témiscamingue du Québec

## 2. NOMS ET COORDONNÉES DES PROMOTEURS

---

### **Services publics et Approvisionnement Canada**

11 rue Laurier, Phase III, Place du Portage

Gatineau, Québec

K1A 0S5

Tél : 1-800-926-9105

Courriel : [questions@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:questions@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Responsable du projet :

Shawn Bhatia, P.Eng, M.Eng, Gestionnaire de projets

Tél. : 613-220-0805

Courriel : [shawn.bhatia@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:shawn.bhatia@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Le mandat pour la réalisation de l'évaluation des effets environnementaux a été confié à Tetra Tech :

Jacques Richard, ing. M.Sc, Directeur de projet

4665, boul. Wilfred-Hamel

Québec (Québec) G1P 2J7

Tél. : 418-871-3414, poste 7305537

Courriel : [jacques.richard@tetrattech.com](mailto:jacques.richard@tetrattech.com)

### **3. CONSULTATION AUPRÈS DES INSTANCES ET AUTRES GROUPES**

---

#### **Consultation auprès du public et des instances publiques**

Les promoteurs du projet se sont entretenus avec les différents acteurs locaux tels que la municipalité de Témiscaming, la MRC ou les dirigeants de l'usine de pâte et papier Rayonier Advanced Materials afin de les informer du projet et de la planification projetée.

Les promoteurs sont en contact avec les différentes autorités pouvant être impliquées à l'échelle fédérale (MPO, Transports Canada, Environnement et Changement Climatique Canada), provinciale (MDDELCC, MTMDDET, MERN, MFFP, MTO) et municipale.

Une consultation publique s'est tenue le 22 juin 2017 dans la ville de Témiscaming durant laquelle la population pouvait venir s'informer et donner son avis sur le projet. Les principales préoccupations qui sont ressorties de cet exercice sont la gestion du niveau des eaux et les éventuelles retombées économiques pour la région.

Aucune consultation à l'échelle régionale ne s'est tenue mais plusieurs publications dans les médias locaux et sociaux, ainsi que sur le site Internet de SPAC ont permis de faire connaître le projet.

#### **Consultation auprès des premières nations**

En avril et mai 2017, des lettres ont été envoyées à 36 Premières Nations afin de leur fournir de l'information sur le projet et de leur offrir la possibilité de faire part de leurs préoccupations quant au projet et aux répercussions que celui-ci pourrait avoir sur leurs droits potentiels ou établis.

A la suite de ces envois, seulement trois réponses ont été reçues. L'une des Algonquins de l'Ontario qui s'intéressaient aux études archéologiques en cours, une des Wasauksing qui souhaitent être tenus informés du projet, et une des Mississauga's of Scugog Island indiquant que le projet ne fait pas parti d'une zone incluse dans un traité les concernant.

Des rencontres ont été réalisées en juillet et octobre 2017 auprès des représentants des Algonquins de l'Ontario, de la Première Nation de Wolf Lake et de la Première Nation de Kebaowek. Une entente a permis à des membres des Algonquins de l'Ontario de participer aux travaux archéologiques et aux inventaires ichtyologiques en 2017. En date de février 2018, aucune entente n'a été conclue avec la Première Nation de Wolf Lake et une lettre d'intention a été transmise par la Première Nation de Kebaowek pour une entente avec SPAC.

Depuis la première prise de contact, une communication fréquente est maintenue avec les différentes communautés et particulièrement avec les Algonquins de l'Ontario avec qui des rencontres aux deux mois sont organisées.

Une des principales considérations soulevées par les Premières Nations est la gestion du poisson lors de travaux et principalement lors de la phase d'assèchement de la rivière durant la mise en place du batardeau.

### **4. AUTRES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES**

---

Au niveau fédéral, considérant l'empiètement dans l'habitat du poisson, une autorisation aux termes du paragraphe 35.2 de la Loi sur les pêches (L.R.C (1985), ch F-14) sera nécessaire. Une approbation de Transports Canada en vertu de la Loi sur la protection de la navigation (L.R.C. (1985), ch. N-22) sera requise également.

Au niveau de la réglementation provinciale, le projet n'est pas assujéti à une évaluation environnementale en vertu de *Environmental Assessment Act* (R.S.O. 1990, c.E.18) de l'Ontario.

SPAC a reçu une communication du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) en date du 31 juillet 2017 à l'effet que le projet est susceptible d'être assujéti à une étude d'impact sur l'environnement en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) du Québec. Des discussions ont actuellement cours à cet effet.

Avant la construction, des permis, des autorisations et des approbations provinciales pourraient être requis pour certains aspects du projet auprès d'autorités comme le MDDELCC et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) du Québec, de même que le Ministry of Natural Resources and Forestry (MNRF) et le Ministry of the Environment and Climate Change (MOECC) de l'Ontario.

#### **4.1 Description des études environnementales**

Aucune étude environnementale régionale ne couvre le secteur.

Une Étude d'évaluation des effets environnementaux en vertu de l'article 67 de la LCEE (2012) a été réalisée en 2014 dans le cadre du remplacement du barrage Témiscamingue de l'Ontario.

## **RENSEIGNEMENT AU SUJET DU PROJET**

### **5. DESCRIPTION DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS VISÉS**

Le complexe de barrages-ponts Témiscamingue, situé sur la rivière des Outaouais en aval du lac Témiscamingue, est une infrastructure permettant la régulation du niveau d'eau du bassin versant afin d'assurer l'approvisionnement des barrages hydro-électriques situés plus en aval sur la rivière.

Les barrages-ponts sont équipés d'un tablier routier assurant la liaison entre l'Ontario et le Québec reliant les villes de Témiscaming du côté québécois et de Thorne (et plus loin North bay) du côté Ontarien.

Les deux barrages-ponts sont séparés par l'île Long Sault située au milieu de la rivière des Outaouais. Le barrage-pont Témiscamingue de l'Ontario a été remplacé en 2014. Le barrage-pont Témiscamingue du Québec est proche de sa fin de vie et SPAC a pris la décision de procéder à son remplacement.

Le projet vise donc à reconstruire le barrage-pont Témiscamingue du Québec afin de continuer la gestion des niveaux d'eau du lac Témiscamingue de manière sécuritaire et pérenne dans le temps.

La construction du nouveau barrage-pont s'étalera sur 30 mois à compter du printemps 2019 ou 2020, selon la fin du processus d'évaluation environnementale, avec comme objectif de maintenir la liaison routière entre les deux provinces et ne pas perturber la maîtrise des niveaux d'eau du lac et de la rivière.

## 6. DISPOSITION DE L'ANNEXE DU RÈGLEMENT DÉSIGNANT LES ACTIVITÉS CONCRÈTES QUI DÉCRIVENT LE PROJET

---

Le projet de remplacement du barrage-pont Témiscamingue du Québec est assujéti à un examen préalable en vertu de l'article 28(a) du *Règlement désignant les activités concrètes* qui englobe :

« La construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'un nouveau pont ou tunnel interprovincial. »

## 7. DESCRIPTION DES OUVRAGES LIÉS AU PROJET

---

### Barrage-pont actuel

Le barrage-pont actuellement en place se compose de neuf piliers en béton armé qui, avec les deux culées, forment dix pertuis. La longueur du barrage-pont actuel est de 74,7 m entre les faces des culées.

Des poutrelles de bois sont empilées ou retirées des pertuis afin d'ouvrir ou de fermer le barrage-pont, contrôlant ainsi la quantité d'eau qui se déverse du lac Témiscamingue dans la rivière des Outaouais. Les poutrelles sont manipulées à l'aide d'une grue hydraulique conçue à cette fin.

Le barrage-pont comporte aussi un tablier routier à deux voies permettant la circulation entre le Québec et l'Ontario (routes 101 et 63). En plus d'une voie de circulation automobile, le tablier routier est constitué d'un trottoir et d'une aire d'opération des poutrelles.

Quatre conduits sont intégrés dans le trottoir permettant le passage de services téléphoniques et électriques. Une conduite de gaz naturel de 200 mm de diamètre s'ajoute et longe le bord aval du barrage-pont. Quatre lampadaires situés en amont de la voie de circulation éclairent le barrage-pont.

A noter que SPAC possède quatre bâtiments de service sur l'île Long Sault. Le système de traitement d'eau est composé de fosses septiques et de bassins épurateurs. Lors des travaux, les bassins épurateurs seront déplacés. Durant cette phase, l'eau sera pompée des fosses septiques pour être traitée dans une installation de traitement dument autorisée.

### Barrage-pont projeté

La nouvelle structure sera construite à approximativement 25 mètres en aval du barrage-pont existant. Ses caractéristiques resteront les mêmes que celles du barrage-pont existant. A savoir qu'il s'agira d'une installation de régulation du niveau des eaux sans production électrique, possédant un tablier routier à deux voies permettant d'assurer la liaison entre le Québec et l'Ontario.

D'un point de vue technique, la nouvelle structure aura une longueur d'environ 74.7 mètres et possèdera 10 pertuis : cinq munis de vannes verticales et cinq fonctionnant à l'aide de déversoir à poutrelles de bois.

Le tablier routier sera composé de deux voies de circulation ainsi que d'un trottoir. À la vue des conditions connues, le nombre de voies permettra de soutenir le flux de trafic sans occasionner de congestion.

La conduite de gaz naturel sera réinstallée sur les nouvelles installations ainsi que les conduits permettant le passage des services électrique et téléphonique.

A cela vient s'ajouter une passe migratoire qui permettra la libre circulation du poisson de l'aval vers l'amont de la structure. Cette installation d'une longueur d'environ 140 mètres se situera sur l'île Long Sault.

## **8. DESCRIPTION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION PRÉVUE DU PROJET**

---

La finalité du projet est de reconstruire le barrage-pont Témiscamingue du Québec sans en modifier ses caractéristiques. Le barrage-pont continuera d'être une unité de régulation du niveau des eaux sans production hydro-électrique.

Le barrage-pont continuera de fonctionner en parallèle avec celui de l'Ontario dans le cadre de la régulation des niveaux d'eau.

La principale modification entre le nouveau et l'ancien barrage-pont est l'installation de cinq vannes verticales sur cinq des 10 pertuis. Les cinq autres pertuis seront équipés de déversoirs à poutrelles comme sur l'ancien barrage-pont. Cette modification permettra une meilleure réactivité en termes de gestion et de manutention en cas de changement rapide de niveau des eaux.

En ce qui concerne la route, les capacités resteront identiques à savoir une route à une voie de circulation dans chaque direction.

## **9. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS LIÉES AU PROJET**

---

### **Phasage du projet**

Bien que les détails de construction ne soient pas connus à ce stade du projet, les principales activités associées aux différentes phases du projet comprennent l'organisation du chantier, les travaux de construction du nouveau barrage-pont, la relocalisation de la route, l'installation d'une passe migratoire pour le poisson, la démolition du barrage-pont actuel, et la démobilisation du chantier.

En plus de la phase de préparation qui consistera à l'installation de la zone de chantier, les travaux s'organiseront autour de quatre phases distinctes. Les composantes principales des quatre phases sont présentées ci-dessous.

Phase 1 (juillet à décembre 2020)

- Excavation de la passe migratoire aval
- Construction du batardeau aval permettant de travailler à sec dans le lit de la rivière
- Remblayage de la fosse en aval du radier existant
- Démolition partielle du coursier existant (pertuis 1 à 10)
- Reconstruction du coursier (pertuis 1 à 10)
- Construction du nouveau radier
- Construction des piliers 6 à 10, de la culée en rive droite et des murs de soutènement en rive gauche et droite
- Installation d'un mur de palplanche au droit du pilier 6 et en aval du radier

Phase 2 (décembre 2020 à août 2021)

- Démolition du batardeau aval
- Réouverture des pertuis 6 à 10
- Construction des piliers 2 à 5 et de la culée en rive gauche

- Construction des tabliers de pont et des pertuis de 1 à 10.
- Construction des glissières, trottoirs et lampadaires.
- Construction de la passe migratoire aval
- Modification du tracé routier
- Déplacement de la conduite de gaz
- Pavage de la route, raccordement routier et marquage

#### Phase 3 (aout à décembre 2021)

- Réouverture de la route
- Construction du bâtiment de service et dalle d'entreposage des poutrelles.
- Construction de la passe migratoire amont
- Installation des vannes mécanisées et des treuils
- Retrait des palplanches sur le radier

#### Phase 4 (janvier à septembre 2022)

- Réouverture des pertuis de 1 à 5
- Installation du leveur de poutrelle
- Essais en eau
- Démolition du barrage-pont existant.

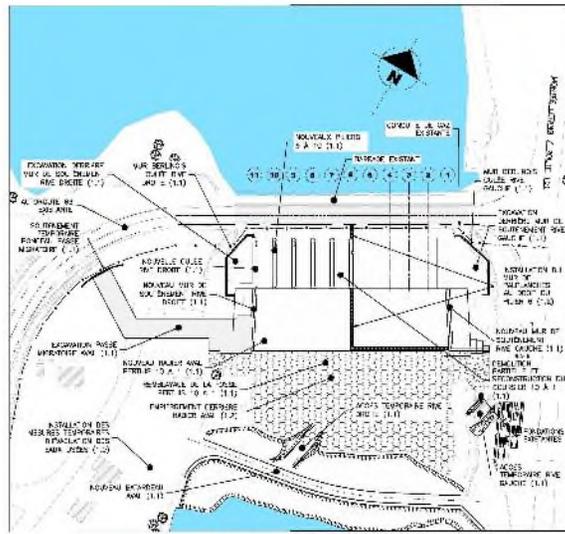
La méthodologie de démantèlement du barrage-pont existant est de la responsabilité de l'entrepreneur général qui sera retenu pour réaliser les travaux. Cette dernière pourrait inclure les grandes étapes suivantes :

- Installation de rideaux de turbidité en aval et en amont de la structure existante.
- Forage des piliers sur leur pleine profondeur depuis leur tablier.
- Démantèlement et retrait de tous les éléments métalliques.
- Enlèvement du pavage et envoi vers un site de valorisation ou d'élimination
- Sciage et retrait du tablier en débutant au pilier 6 vers les culées est et ouest.
- Dynamitage du pilier 6
- Retrait des débris à l'aide d'une excavatrice longue portée.
- Dynamitage des autres piliers en partant du centre de la structure en se déplaçant vers les culées est et ouest et retrait des débris.
- Triage des débris pour séparation du béton et de l'acier d'armature.
- Travaux d'aménagement finaux et de remise en état.

La méthodologie devra être validée et approuvée par l'équipe de surveillance.

Une fois le nouveau barrage-pont construit, des travaux d'entretien seront programmés tout au long de l'exploitation des infrastructures. SPAC s'assura des travaux en relation avec le barrage-pont en lui-même et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transport (MTMDET) ainsi que le ministère des Transports de l'Ontario seront responsables de l'entretien du réseau routier.

La figure à la page suivante illustre les différentes phases du projet.



PHASE 1 - VUE EN PLAN

**PHASE 1.0**

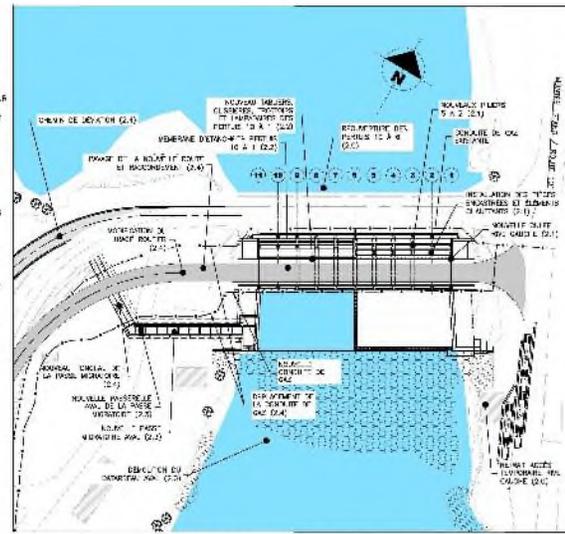
- VÉRIFICATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL
- INSTALLATION DES MATÉRIELS TEMPORAIRES
- DÉMONTAGE DES PILES EXISTANTES

**PHASE 1.1**

- ASSEMBLAGE DES PILES EN CÔTÉ DE LA CULÉE
- INSTALLATION D'UN SOUÈVÈRE TEMPORAIRE POUR LE BARRAGE DE LA PASSÉ MOUVANTE
- CONSTRUCTION DE LA PASSÉ MOUVANTE
- CONSTRUCTION DU BARRAGE EN PIERRE ET DES LOGES TEMPORAIRES
- TRAVAIL DE LA PASSÉ MOUVANTE
- CONSTRUCTION DE LA PASSÉ MOUVANTE
- CONSTRUCTION DU BARRAGE EN PIERRE ET DES LOGES TEMPORAIRES
- TRAVAIL DE LA PASSÉ MOUVANTE
- CONSTRUCTION DE LA PASSÉ MOUVANTE
- CONSTRUCTION DU BARRAGE EN PIERRE ET DES LOGES TEMPORAIRES

**PHASE 1.2**

- INSTALLATION DU MATÉRIEL DE LA PASSÉ MOUVANTE
- TRAVAIL DE LA PASSÉ MOUVANTE
- TRAVAIL DE LA PASSÉ MOUVANTE
- TRAVAIL DE LA PASSÉ MOUVANTE



PHASE 2 - VUE EN PLAN

**PHASE 2.0**

- RETRAIT DE L'ACCÈS AVANT RIVE GAUCHE
- DÉMONTAGE DES PILES EXISTANTES
- DÉMONTAGE DES PILES EXISTANTES

**PHASE 2.1**

- CONSTRUCTION DES PILES EN CÔTÉ DE LA CULÉE
- INSTALLATION DES PILES EN CÔTÉ DE LA CULÉE
- INSTALLATION DES PILES EN CÔTÉ DE LA CULÉE

**PHASE 2.2**

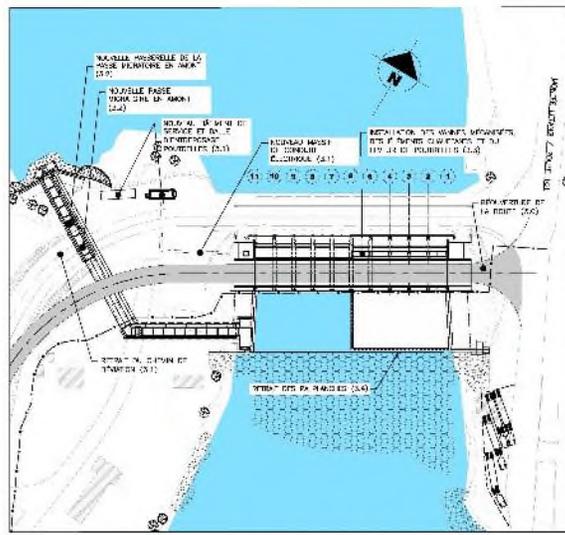
- CONSTRUCTION DES PILES EN CÔTÉ DE LA CULÉE
- CONSTRUCTION DES PILES EN CÔTÉ DE LA CULÉE
- CONSTRUCTION DES PILES EN CÔTÉ DE LA CULÉE
- CONSTRUCTION DES PILES EN CÔTÉ DE LA CULÉE
- CONSTRUCTION DES PILES EN CÔTÉ DE LA CULÉE
- CONSTRUCTION DES PILES EN CÔTÉ DE LA CULÉE

**PHASE 2.3**

- CONSTRUCTION DE LA PASSÉ MOUVANTE
- CONSTRUCTION DE LA PASSÉ MOUVANTE
- CONSTRUCTION DE LA PASSÉ MOUVANTE

**PHASE 2.4**

- CONSTRUCTION DU CHEMIN DE CIRCULATION



PHASE 3 - VUE EN PLAN

**PHASE 3.0**

- DÉMONTAGE DES PILES EXISTANTES

**PHASE 3.1**

- TRAVAIL DE LA PASSÉ MOUVANTE
- CONSTRUCTION DU BARRAGE DE CONDUITE ÉLECTRIQUE
- CONSTRUCTION DU BARRAGE DE CONDUITE ÉLECTRIQUE
- CONSTRUCTION DU BARRAGE DE CONDUITE ÉLECTRIQUE

**PHASE 3.2**

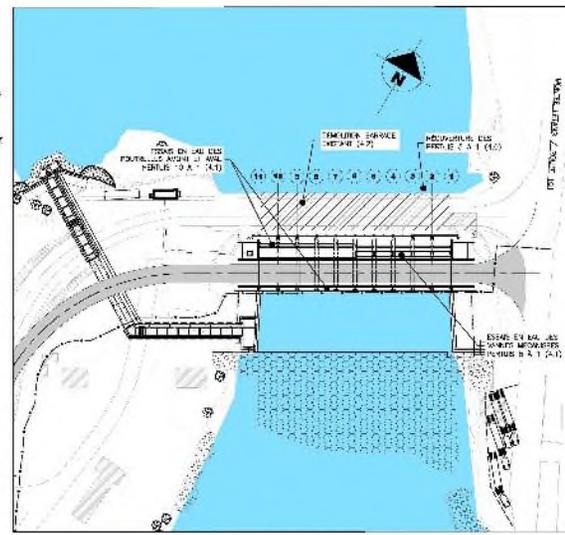
- TRAVAIL DE LA PASSÉ MOUVANTE
- CONSTRUCTION DE LA PASSÉ MOUVANTE
- CONSTRUCTION DE LA PASSÉ MOUVANTE

**PHASE 3.3**

- TRAVAIL DE LA PASSÉ MOUVANTE
- CONSTRUCTION DE LA PASSÉ MOUVANTE
- CONSTRUCTION DE LA PASSÉ MOUVANTE

**PHASE 3.4**

- TRAVAIL DE LA PASSÉ MOUVANTE



PHASE 4 - VUE EN PLAN

**PHASE 4.0**

- DÉMONTAGE DES PILES EXISTANTES

**PHASE 4.1**

- TRAVAIL DE LA PASSÉ MOUVANTE
- CONSTRUCTION DU BARRAGE DE CONDUITE ÉLECTRIQUE
- CONSTRUCTION DU BARRAGE DE CONDUITE ÉLECTRIQUE

**PHASE 4.2**

- TRAVAIL DE LA PASSÉ MOUVANTE

**Canada**

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS  
 MINISTÈRE DE LA CORROSION ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS  
 MINISTÈRE DE LA CORROSION ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**TETRA TECH**

SÉRIE

R.073116.307

G004

<p>PROJET: REMPLACEMENT DU BARRAGE TROUSQUIN</p> <p>CLIENT: MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>DATE: 2014</p>	<p>PROJET: REMPLACEMENT DU BARRAGE TROUSQUIN</p> <p>CLIENT: MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>DATE: 2014</p>
---	---

## **Empiétement du nouveau barrage-pont**

Le nouveau barrage-pont empiétera sur le lit de la rivière.

L'empiétement permanent dans l'habitat du poisson totaliserait 6 098 m<sup>2</sup> (tout habitat confondu), tandis que l'empiétement temporaire totaliserait 5 141 m<sup>2</sup>.

## **Travaux en eau**

Certains travaux devront être réalisés à sec. Ces travaux comprennent la démolition du béton, la préparation de nouvelles fondations, et la mise en place du nouveau béton au niveau du radier, des piliers et des culées.

Le chantier de construction sera asséché à l'aide du barrage-pont existant en amont de l'espace de travail et par un batardeau entre la rive québécoise et l'île Long Sault en aval. Des pompes seront installées pour assécher la zone de travail et la maintenir en conditions sèches durant la durée des travaux.

Certains travaux de démolition du barrage-pont actuel seront effectués en eau.

## **Gestion de l'eau**

Le phasage du projet selon les 4 principales phases identifiées ci-dessus permet de garantir en tout temps lors des travaux une gestion du niveau de l'eau équivalente à celle connue actuellement et particulière pour les crues printanières.

La capacité d'évacuation de l'eau requise sera fournie par le barrage-pont de Témiscamingue de l'Ontario, ainsi que par une portion du barrage-pont Témiscamingue du Québec qui sera gardée en service pendant les travaux.

## **Excavation et remblai**

Le lit de la rivière est fortement érodé en aval du barrage-pont existant. Cette section devra être remblayée lors de la phase I de la construction.

L'installation du radier et du batardeau nécessitera possiblement l'excavation de sédiments. En fonction de leur granulométrie et de leur qualité, ces sédiments pourront être réutilisés pour remblayer les portions érodées du lit de la rivière. L'excédent des sédiments excavés sera entreposé pour une utilisation future sur d'autres sites ou sera éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

La quantité de matériaux excavés ou de remblai est encore inconnue à cette étape du projet.

## 10. ÉMISSIONS, REJETS ET DÉCHETS

Les activités de construction du barrage-pont seront responsables de l'émission et du rejet de plusieurs contaminants dans l'environnement ainsi que de la production de matières résiduelles.

### Émissions et rejets

Émission ou rejet	Milieu	Source
Gaz à effet de serre (GES) Composés organiques volatils (COV)	Atmosphère	Machinerie et véhicules de chantier
Oxyde d'azote et dioxyde d'azote (NOx)	Atmosphère	Machinerie et véhicules de chantier Utilisation possible d'explosif pour la démolition du barrage-pont existant
Poussières	Atmosphère	Machinerie et véhicules de chantier Activités de démolition du barrage-pont
Matières en suspension (MES)	Rivière des Outaouais	Installation et retrait du batardeau Démolition du barrage-pont existant
Hydrocarbures, huiles, graisses ou autres produits dangereux	Rivière des Outaouais Sédiments Sols	Déversement accidentel lors de l'utilisation de la machinerie Entreposage de matières dangereuses

Dans le cadre de la construction du nouveau barrage-pont et du démantèlement de la structure existante, il est possible d'estimer que le projet émettra environ 1 812 T CO<sub>2</sub> éq de GES.

En exploitation, aucune émission n'est anticipée du fait de l'usage de l'hydro-électricité pour actionner les équipements du pont-barrage.

### Déchets et gestion déchets

Les principaux déchets produits lors du projet seront les débris de construction issus de la construction du nouveau barrage-pont et de la démolition de la structure existante.

Les principaux types de déchets seront donc :

Phase de travail	Type de déchet
Construction du nouveau barrage-pont	Béton, métaux, carton papier, bois, asphalte, matériaux de déblais
Démantèlement du barrage-pont existant	Béton, métaux, asphalte, bois, lampadaire, matériaux de déblais.

Ajouter à cela, les matières résiduelles dangereuses produites en petites quantités provenant essentiellement de l'entretien de la machinerie.

Pour un projet de cette envergure, la gestion des débris de construction, de rénovation et de démolition (CRD) doit suivre le *Protocole national de gestion des déchets de CRD non dangereux*. Un plan des CRD sera ainsi établi pour la réalisation des travaux. Ce plan devra favoriser la réutilisation et le recyclage dans l'objectif d'éviter au maximum le recours à l'enfouissement. Par cette démarche, SPAC vise un taux de valorisation minimum de 75 % des déchets de CRD.

Un plan de gestion des matériaux contaminés, comprenant un plan de disposition selon la réglementation environnementale en vigueur, sera aussi établi, le cas échéant. Les déchets seront gérés selon leur qualité.

## 11. CALENDRIER DU PROJET

Période	Activité	Contrainte
Début mai à la fin juin 2020	Mobilisation et installation du chantier	Aucun travail en eau
Fin mai à la mi-juillet 2020	Préparation de la zone de chantier	Aucun travail en eau
Mi-juillet à la fin décembre 2020	Travaux de la phase 1 (ouvrages de béton)	Installation du batardeau entre le 15 juillet et le début octobre 2020
Fin décembre 2020 au début août 2021	Travaux de la phase 2 (béton et route)	Démolition du batardeau avant la fin décembre 2020
Début août à la fin décembre 2021	Travaux de la phase 3 (mécanique et électrique)	Enlèvement du batardeau en palplanches avant la fin décembre 2021
Mi-juillet à la fin septembre 2022	Travaux de la phase 4 (démolition du barrage-pont existant)	Démolition après le 15 juillet 2022
2022 et suivantes	Exploitation du nouveau barrage-pont	Entretien de la structure

## RENSEIGNEMENT SUR L'EMPLACEMENT DU PROJET

### 12. DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT DU PROJET

Le barrage-pont Témiscamingue du Québec se situe sur la rivière des Outaouais à la frontière entre le Québec et l'Ontario au niveau de la ville de Témiscaming. Il se situe sur un terrain domanial.

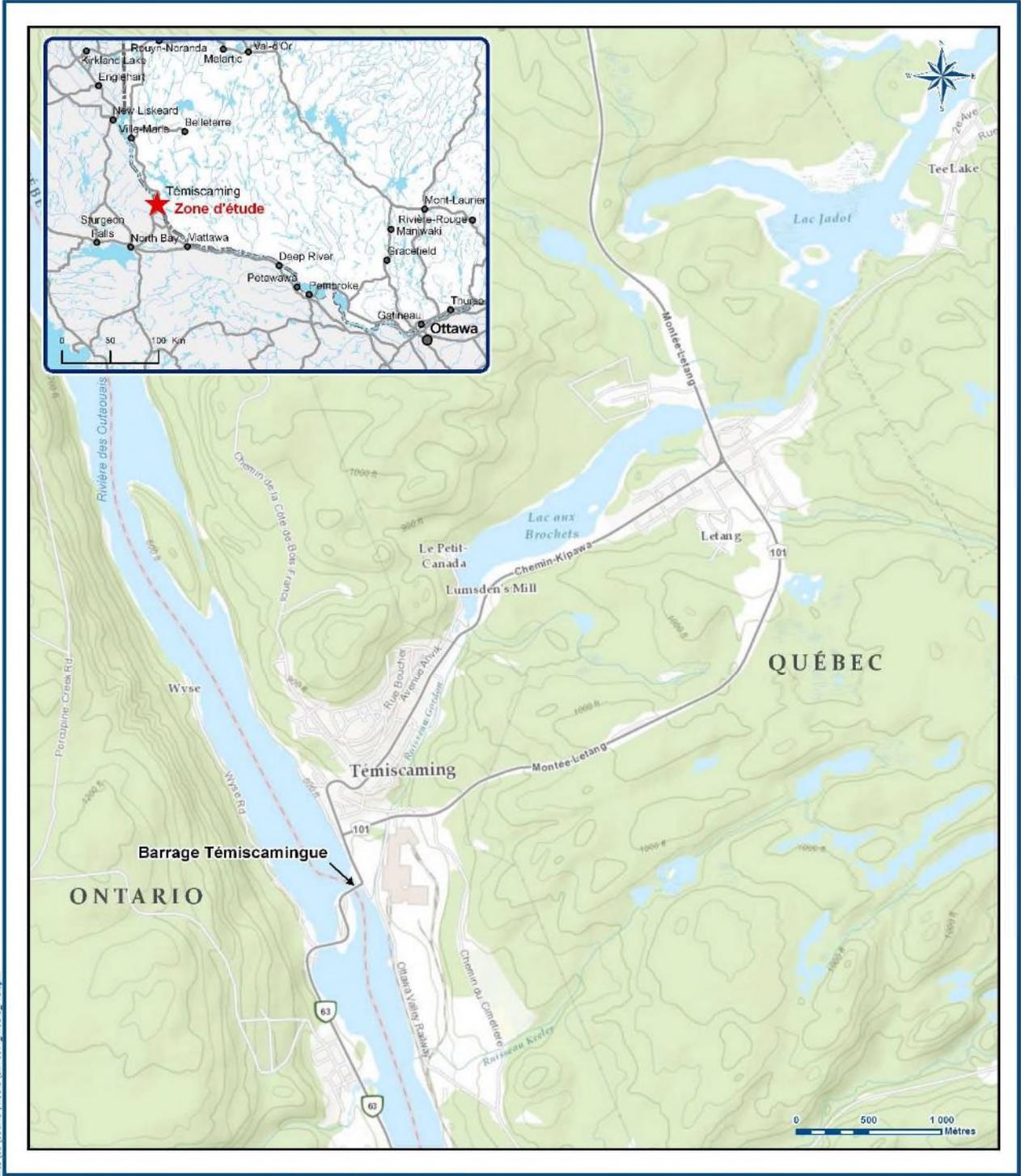
#### Coordonnées géographiques

Coordonnées géographiques centrales	46°42'41.7" N et 79°06'02.04" O
Coordonnées géographiques extrémité Ouest	46°42'40.19 N et 79°06'03.17"O
Coordonnées géographiques extrémité Est	46°42'41.65"N et 79°05'58.23"O

#### Distance avec les principales composantes de la région

Composante de la région	Distance avec le projet
Usine de pâte à papier Rayonier Advanced Materials	150 mètres
Magasin de location de canoë et kayak	150 mètres
Rampe d'accès à l'eau (îles Long Sault)	350 mètres
Habitations les plus proches	450 mètres (rive ontarienne)
Hôtel de ville de Témiscaming	700 mètres
Réserve de la Première Nation Kebaowek	12 km
Première Nation, Wolf Lake (Hunters Point)	38 km
Réserve de la Première Nation Temiskaming	102 km
Lieu historique national du Fort Témiscamingue	68 km

Le plan du site est présenté à la page suivante ainsi qu'un plan démontrant les limites de propriété.



\\TSS49FSS3\Proj\_Reg\32760TT\_DOC\_PROD\GD\_603RD\_ArcGIS\32760TT\_ArcGIS\_Pro.aprx

<b>Légende</b>  Limite interprovinciale	<b>Projet</b> <b>32760TT</b>		Système de coordonnées: Image aérienne: ESRI Basemaps		<b>Carte 1</b> <b>Localisation</b> <b>générale du projet</b>
	<b>Conception</b> <b>P.A.C.</b>				
	<b>Dessin</b> <b>D.D.</b>		<b>Date</b> <b>2018-02-13</b>	<b>Échelle</b> <b>1:35 000</b>	



NTSS45F8341166-32760TT-00C-PROJ\60\60CHOV\Arcadis\32760TT\_occup\_001.mxd

**Légende**

- Barrage existant
- Structure projetée
- Limite de la propriété de SPAC
- Limite de lot
- Empiètement
- Bâtiment existant

<b>Projet</b> 32760TT
<b>Conception</b> P.-A.C.
<b>Dessin</b> E. Nault

Système de coordonnées : NAD 1983 MTM 10	
Image aérienne : Bing	
<b>Date</b> 2018-04-17	<b>Échelle</b> 1:2 500

**Carte 2**  
**Secteur des travaux et lotissement**

## Cadastre et terrains touchés

Le projet sera réalisé en territoire domanial sur les lots numérotés 31338 et 31339 dans le *Répertoire des biens immobiliers fédéraux* comprenant le lot d'eau que constitue la rivière. La superficie du terrain sur la partie québécoise appartenant à SPAC est d'environ 5 ha et le terrain est associé aux lots 4 389 676 et 3 659 440 du cadastre du canton Gendron. Les travaux s'effectueront sur le lot 4 389 676 et toucheront aussi les lots et 3 660 088 (servitude du chemin Kipawa appartenant à la Ville de Témiscaming) et 3 659 427 (terrain appartenant à Rayonier Advanced Materials (RAM)). Une entente est à conclure avec RAM afin que SPAC devienne propriétaire de la partie du lot 3 659 427 sur lequel le projet viendra empiéter et qu'il soit entièrement en territoire domanial.

La superficie du terrain sur la partie ontarienne, appartenant à SPAC, est d'environ 19 ha et le terrain comprend toute l'île Long Sault.

## Description des terrains

Sur la rive québécoise, le barrage-pont se situe dans une zone à usage industriel, l'on retrouve les installations de l'usine de pâte à papier Rayonier Advanced Materials. En allant vers le nord le long de la route 101 vers la ville de Témiscaming, à environ 400 mètres de la zone projetée des travaux, des résidences à faible densité sont présentes avec quelques commerces.

Sur la rive est de l'île Long Sault, à proximité immédiate du barrage-pont, il y a la présence de bâtiments fédéraux (bureau, atelier, garage, résidence de l'opérateur). L'île accueille également un magasin de location de canots et kayaks tenu par des membres de la Première Nation de Wolf Lake.

## Accès à des terres traditionnelles ou autochtones.

Le projet se situe sur le territoire revendiqué combiné des Premières Nations de Kebaowek, Timiskaming et Wolf Lake, et à la frontière du territoire revendiqué des Algonquins de l'Ontario. La réserve de la Première Nation de Kebaowek se situe à environ 12 km au nord-est du projet.

Une entente d'occupation de l'île Long Sault existe entre SPAC et la Première Nation de Wolf Lake qui y exploite une entreprise de location d'embarcations (Algonquin Canoe Company).

D'autre part la zone des travaux se situe à l'extrémité est du territoire traditionnel de cueillette Mattawa/lac Nipissing des métis de l'Ontario.

Les Premières Nations possèdent un droit de pêche dans la rivière des Outaouais. Le projet se situe dans une zone urbanisée et industrialisée, les activités traditionnelles comme la chasse, le trappage ou la cueillette ne semblent donc être pas pratiquées dans le secteur immédiat.

# PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

## 13. APPUI FINANCIER

Il s'agit d'un projet fédéral financé à 100 % par SPAC.

## 14. TERRAINS DOMANIAUX

---

Le projet est réalisé entièrement sur un terrain domanial.

Les terres domaniales qui seront impactées par le projet se situent sur les lots 31338 et 31339 du *Répertoire des biens immobiliers fédéraux*.

## 15. AUTORISATION EN VERTU D'UNE LOI FÉDÉRALE

---

Une autorisation au titre de l'article 35.2 de la loi sur les pêches (L.R.C. (1985), ch. F-14) ainsi qu'une approbation de Transports Canada en vertu la *Loi sur la protection de la navigation* (L.R.C. (1985), ch. N-22) seront requises.

## EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

---

### 16. DESCRIPTION DU MILIEU BIOLOGIQUE ET PHYSIQUE

---

Le projet s'inscrit dans un milieu terrestre à caractère industriel et urbain avec un milieu biologique composé essentiellement d'espaces herbacés.

Le complexe des barrages-ponts Témiscamingue est situé sur la rivière des Outaouais. Cette rivière prend sa source dans le lac Chipimitchigama et s'écoule sur environ 1 271 km. Son bassin versant s'étend sur une superficie de 146 334 km<sup>2</sup>. Cependant, au droit du complexe, le bassin versant couvre une superficie de 45 740 km<sup>2</sup>.

Le débit de la rivière des Outaouais est géré par plusieurs barrages. Le débit moyen de l'eau de la décharge du complexe est estimé à 750 m<sup>3</sup>/s, avec un débit maximum pouvant atteindre 3 500 m<sup>3</sup>/s.

Le réservoir Témiscamingue, situé en amont du complexe, possède une superficie de 319 km<sup>2</sup> et, à son niveau maximum d'exploitation, il peut emmagasiner un volume d'eau d'environ 1 250 Mm<sup>3</sup>. Il n'a pas été possible à cette étape du projet d'identifier les zones inondables actuelles ou futures.

Dans la région du lac Témiscamingue, le risque d'érosion est limité à la partie nord du lac. Les rives de la moitié sud du lac sont constituées de matériaux plus grossiers et de substrats rocheux et ne sont donc pas très sensibles à l'érosion.

Dans le secteur à l'étude, les sources d'émission de contaminants dans l'air et de bruit proviennent de l'usine de pâte et papier Rayonier Advanced Materials, située à environ 150 m à l'est du barrage-pont de Québec, et de la circulation routière. Ces activités sont susceptibles d'affecter la qualité de l'air et l'environnement sonore. Aucune donnée n'est disponible à ce jour sur l'ambiance sonore et lumineuse actuelle.

Les études ont démontré que le sol sur les deux rives de la rivière était constitué en partie de remblais. Une contamination aux hydrocarbures est identifiée à proximité d'un garage sur l'île Long Sault. Cette contamination est identifiée dans l'*Inventaire des sites contaminés fédéraux* (Gouvernement du Canada, 2017). Aucune décontamination n'a été effectuée.

Sur l'île Long Sault, un sondage a démontré à un endroit des teneurs élevés en manganèse dans le sol. Au niveau fédéral et ontarien aucune exigence n'existe sur cette substance.

La revue de littérature a permis de recenser 59 espèces de la faune terrestre potentiellement présentes dans le secteur d'étude, dont 14 espèces d'herpétofaune et 45 espèces de mammifères.

La présence d'industries et la quasi-absence de végétation ne favorisent toutefois pas l'établissement et le maintien d'une faune terrestre dans la zone des travaux projetés

Une des stations de suivi de la Banque de données sur la qualité du milieu aquatique (BQMA) du MDDELCC se situe à la hauteur du barrage-pont Témiscamingue du Québec. Parmi les paramètres mesurés à la station, la turbidité est le seul paramètre pour lequel des dépassements ont été observés.

Les données consultées recensent 32 espèces de poissons potentiellement présentes dans la rivière des Outaouais. Les inventaires effectués en 2017 confirment la présence de 30 de ces espèces dont le doré jaune (*Sander vitreus*), le grand brochet (*Esox lucius*), le cisco de lac (*Coregonus artedii*), le meunier noir (*Catostomus commersonii*), le grand corégone (*Coregonus clupeaformis*), le meunier rouge (*Catostomus*) et le doré noir (*Sander canadensis*). L'esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*) était plus abondant du côté de l'Ontario (recensement 2013) que du côté Québec (recensements 2006 et 2017).

En ce qui concerne les espèces menacées, vulnérables, ou en péril, il existe un potentiel d'occurrence dans la zone projetée du chantier de 28 espèces, soit 13 espèces d'oiseaux, 2 de reptiles, 7 de mammifères et 6 de végétaux. En raison de l'absence de leurs habitats dans la zone d'étude, 12 de ces espèces n'ont pas de potentiel de s'y trouver. Les 16 autres espèces ont toutes un potentiel faible de présence en raison des très faibles superficies d'habitats disponibles et de leur faible qualité. Lors des inventaires de 2017, aucune occurrence de spécimen d'espèces floristiques à statut particulier n'a été observée dans la zone d'étude, et trois espèces apparaissant au registre public de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) comme espèces menacées ont été observées : l'engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*), le martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*) et l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*). Le martinet ramoneur est une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. Le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), une espèce vulnérable selon la LEMV du gouvernement du Québec, a aussi été observé dans la zone d'étude. Il est peu probable que ces espèces nichent dans la zone d'étude en raison de l'absence d'habitat propice.

## 17. IMPACTS DU PROJET SUR LE MILIEU

Composante environnementale	Effets appréhendés
<p>Poissons et leur habitat, au sens du paragraphe 2(1) de la <i>Loi sur les pêches</i></p> <p>Espèces aquatiques au sens du paragraphe 2(1) de la <i>Loi sur les espèces en péril</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'empiétement permanent dans l'habitat du poisson totaliserait 6 098 m<sup>2</sup> (tout habitat confondu), tandis que l'empiétement temporaire totaliserait 5 141 m<sup>2</sup>.</li> <li>• Détérioration temporaire de la qualité de l'eau associée à la mise en suspension de sédiments</li> <li>• Dérangement de la faune ichtyenne en raison des travaux de chantier, bruit, poussière et circulation)</li> <li>• Altération de l'habitat du poisson dans l'empreinte du batardeau et de la modification des débits et de l'écoulement en aval</li> </ul>

Composante environnementale	Effets appréhendés
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de contamination de l'habitat par les hydrocarbures, huiles, graisses et autres produits dangereux</li> <li>• Perte et modification d'habitat pour le poisson en raison de l'empiètement par des structures permanentes et temporaires sur le lit du cours d'eau</li> <li>• Impact potentiel sur des espèces de poisson (esturgeon jaune) à statut particulier</li> </ul>
Oiseaux migrateurs au sens du paragraphe 2(1) de la <i>Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte mineure de leurs habitats</li> <li>• Altération des habitats</li> <li>• Dérangement de l'avifaune (bruit, poussière et circulation)</li> <li>• Impact potentiel sur des espèces migratrices à statut particulier</li> </ul>
Milieu Humain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perturbation ou déplacement temporaire des zones de pêche en aval du barrage.</li> <li>• Modification ponctuelle des conditions de circulation</li> <li>• Augmentation du camionnage lors de certaines phases du chantier</li> </ul>

## 18. IMPACTS DU PROJET SUR LES TERRAINS DOMANIAUX OU SUR LE TERRITOIRE D'UNE AUTRE PROVINCE

Lors de la période de construction, durant la première phase des travaux, les niveaux d'eau seront entièrement gérés par le barrage-pont du côté Ontarien de la rivière des Outaouais. Cela pourrait augmenter les débits et engendrer des phénomènes d'érosion au niveau du lit de la rivière.

## 19. IMPACTS DU PROJET SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Plusieurs impacts du fait du projet sont attendus sur les peuples autochtones :

- Perturbation ou déplacement temporaire de l'utilisation traditionnelle du territoire, plus spécifiquement la pêche traditionnelle pratiquée dans le secteur;
- Dérangement pour les kiosques touristiques sur l'île Long Sault;
- Risque de présence de sites archéologiques dans l'emprise des travaux.

De manière positive, le chantier devrait créer de l'emploi dans le secteur le temps des travaux et développer les entreprises dans le secteur de la construction, ce qui se répercutera sur la population en générale, comprenant les Premières Nations.